

Séance ordinaire du 6 janvier 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°06012026D04

Objet : Plan de financement du projet d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery

Date de la convocation et de l'affichage : 30 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 6 janvier 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI		X		Franck VILLAND
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER		X		Caroline LEVANNIER
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Elodie DA SILVA

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Les travaux d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery débuteront le 12 janvier 2026. Cet aménagement sera constitué d'une alternance entre zones limitées à 30 km/h et zones de rencontre limitées à 20 km/h, au travers de trois séquences d'aménagement (séquence urbaine, séquence de bourg et séquence paysagère).

Chaque séquence présentera un profil et des aménagements différents selon sa position et les emprises foncières disponibles.

Les deux carrefours de part et d'autre de la route de Seloge seront également retravaillés.

Côté route de Myans (RD201), un aménagement permettra de franchir de manière sécurisé cette voie pour rejoindre un cheminement dédié en bordure de voie, en direction du chemin de Cresmont puis vers le secteur des Abymes et notamment le lac de Saint-André.

Le carrefour avec la route de Chignin (RD1090) sera équipé d'un carrefour à feux pour faciliter la sortie des usagers de la route de Seloge et faciliter la traversée de la RD1090 en direction du pôle santé et du secteur de Plan Cumin.

Les travaux envisagés permettront de créer une continuité piétonne sécurisée ininterrompue sur l'ensemble de la route de Seloge et raccordée à la liaison douce n°1 « L'orée du Penet / Le bourg » au niveau du chemin de Pré Cartery.

Le projet permettra également de mettre en valeur le secteur et notamment le cœur du hameau de Seloge.

Ce projet est éligible à une subvention de l'Etat (la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

En vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération 16102024D06 du 16 octobre 2024, le maire de Porte-de-Savoie est compétent pour solliciter la subvention auprès des services de l'Etat.

Cependant il appartient au conseil municipal d'approuver le projet et son plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant rénovation énergétique	dont montant mise aux normes (accessibilité, ...)
Maîtrise d'œuvre				à proratiser le cas échéant
Etude de faisabilité	ARTER	8 925,00		
Analyse circulation / trafic	ARTER	10 225,00		
Maîtrise d'œuvre	PROFILS ETUDES / ARTER	58 150,00		
Études complémentaires / frais annexes				à proratiser le cas échéant
Analyse amiante / HAP	AC ENVIRONNEMENT	1 800,00		
Frais de parutions marchés		1 200,00		
CSPS	CSPS3D	4 900,00		
Travaux ou acquisitions				à détailler le cas échéant
Travaux	EIFFAGE / SPIE TP AURA	1 217 977,42		
Intervention géomètre	EUREKA GEOMETRES	29 470,00		
Frais d'acte	MARCELEON	35 062,00		
Coût acquisitions		41 340,00		
TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL (HT)		1 409 049,42	0,00	0,00

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION						
Financements	À préciser le cas échéant	Obtention du financement		Dépense subventionnable retenue	Montant (HT)	Taux
		date demande	date décision			
Europe (FEDER, FEADER)						0,00 %
DETR		22/12/25			300 000,00	21,29 %
DSIL						0,00 %
FNADT						0,00 %
Autres aide Etat						0,00 %
Conseil Régional						0,00 %
Conseil Départemental (hors amendes de police)						0,00 %
EPCI						0,00 %
Autres financeurs publics (collectivités, Agence de l'Eau...)						0,00 %
Total subventions publiques					300 000,00	21,29 %
Financement privé (don, leg., souscription...)						
À préciser						
Total subventions non publiques					0,00	0,00 %
Fonds propres					1 109 049,42	
Emprunt						
Crédit bail ou autres						
Total autofinancement					1 109 049,42	78,71 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)					1 409 049,42	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus.

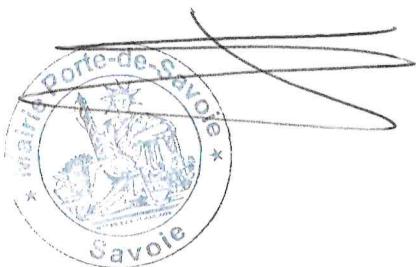
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 6 JANVIER 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND

La secrétaire de séance,
Elodie DA SILVA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.